

Faire  
reconnaitre  
le travail  
des artistes  
-auteur·ices

DOCUMENT  
D'ORIENTATION

SYNDICAT NATIONAL  
DES ARTISTES PLASTICIEN·NES CGT



# DOCUMENT D'ORIENTATION

SYNDICAT NATIONAL  
DES ARTISTES PLASTICIEN·NES CGT

Ce document est issu d'une rédaction collective des membres du SNAPcgt à l'occasion du Congrès 2022 du syndicat.

Cette mouture finale a été adoptée à l'unanimité le 27 novembre 2022.

On parlera dans ce document d'«artistes-auteur·rices» pour faire référence aux artistes des arts visuels, plasticien·nes, graphistes, photographes, sculpteur·rices, peintres... exerçant (ou non) sous le statut d'artistes-auteur.

## Sommaire

Préambule	6
PARTIE 1 <i>Vie syndicale</i>	8
PARTIE 2 <i>Artistes et société</i>	12
PARTIE 3 <i>Revenus et socialisation</i>	18
PARTIE 4 <i>Démocratie et institutions</i>	24
PARTIE 5 <i>Diffusion et marché(s) de l'art</i>	30

*Vivre dignement de nos métiers.  
Travailleur.euses de l'art  
et de la culture dans la société  
Atomisation du travail.*

*Parce que la vie est si fragile.*

Très chère lectrice, très cher lecteur,

Vous commencez à lire un texte qui servira de « texte d'orientation » politique, de cap, de vision pour les actions, mobilisations, réflexions des trois prochaines années au Syndicat National des Artistes Plasticiens CGT (SNAPcgt).

C'est toujours une gageure de poser en avance ce qui pourrait advenir, surtout dans un monde incertain entre pandémies, réchauffement climatique, guerres et autres fluctuations économiques ou sociales, les replis nationalistes et les fascismes de tous poils.

Il s'agit de convenir des objectifs, d'un cadre théorique qui permettent dans le bousculement du flot des actualités, de tenir une continuité et une méthodologie de nos actions pour gagner de nouveaux droits.

Notre combat pour la défense de la liberté de la création, n'a rien de corporatiste !

Ce texte interroge le devenir de notre citoyenneté, la place de la création et de la Culture qui devraient être centrales au même titre que les questions touchant la santé ou l'éducation.

C'est de cette absolue nécessité que nous fondons notre action syndicale.

Nous sommes confédérés à la Confédération Générale du Travail. Les mots, l'histoire ont un sens. Le débat entre les tenants de la liberté (de posséder) et le camp de l'égalité est jalonné de coups tordus. Des révolutions sont détournées de leur objet ou écrasées.

Au SNAP cgt, nous nous rangeons résolument dans le camp de l'égalité des droits, des devoirs et des libertés.

Le SNAP cgt s'engage également à mener une réflexion sur les problématiques environnementales qui sont un enjeu majeur dans les politiques actuelles.

Nous choisissons notre camp et luttons contre les folies du capitalisme. Nous sommes en lutte comme les autres travailleur-euses qui défendent également une vision de leur mission, au sein d'un projet de société.

Nous traiterons des diverses problématiques de nos professions : vie syndicale, droits sociaux, artistes et société, revenus et socialisation, démocratie et institutions, diffusion et marché(s) de l'art.

Dans ce document d'orientation, nous abordons à la fois des points à résoudre de façon urgente et une prospective à plus long terme.

Notre but en tant que syndicat est de renforcer résolument les espaces de paroles croisées. Nous avons besoin de structures librement organisées. Engageons-nous, enrichissons-nous de partages, face aux menaces tous azimuts ! C'est ça, se syndiquer !

PARTIE 1

# *Vie syndicale*

## *Syndicalisation*

Comme tous-tes les travailleur-euses, les artistes-auteur-rices ont besoin de créer un rapport de force avec les diffuseur.euses, les marchand.es et les institutions. Ce rapport de force passe par une représentativité incontestable des syndicats, et plus particulièrement du SNAP cgt.

La difficulté qui nous distingue des salarié-es des entreprises est la multitude des interlocuteur.rices, la diversité des pratiques et des problématiques, l'éclatement de nos lieux de productions.

Nous devons parvenir à rassembler les artistes-auteur-rices dans leur diversité pour échanger et partager les expériences et les savoirs. Pour donner une visibilité à notre action syndicale, il faut continuer à organiser des moments collectifs en réunion publique mais aussi utiliser les outils en ligne pour des rendez-vous d'informations, voir inventer d'autres méthodes.

En tant que syndicat, face à la précarisation de notre secteur, à la mise à mal de notre régime de sécurité sociale, comment réagir face à l'accélération de la casse sociale dans nos secteurs ? Il faut mettre en place des formes de communication et de transmission adaptées, notamment en direction des plus jeunes.

## *Développement en région*

Le SNAP cgt doit trouver les moyens de toucher et convaincre les artistes-auteur-rices partout où iels se trouvent pour renforcer un maillage national de syndicats dans toutes les régions. Il faut particulièrement s'attacher à reconstituer une base

militante en Île de France, région où la population artistique est la plus dense.

Pour ce faire, nous devons nous rapprocher des autres syndicats fédéraux.

#### *Relations avec la Fédération du Spectacle (FNSAC cgt)*

La Fédération du Spectacle est un socle sur lequel le SNAP cgt doit s'appuyer. Nous devons prendre notre part du travail fédéral, dans les instances nationales et dans les URF (Union Régionale Fédérale), et porter une parole originale, axée sur les artistes-auteur·rices. Cette présence doit nous permettre de nous inscrire dans une solidarité interprofessionnelles avec les métiers de la culture. Elle doit aussi nous donner l'occasion de partager nos problématiques avec les syndicats de la fédération pour qu'elles soient mieux connues et mieux défendues.

#### *Relations avec les autres organisations professionnelles*

Le SNAP cgt doit continuer, comme il l'a toujours fait, à dialoguer avec l'ensemble des organisations professionnelles d'artistes et auteur·ices et encourager l'action collective, tout en conservant son expression syndicale.

Les conquêtes sociales sont un moyen syndical pour contrer les pires abus d'exploitations humaines.

Le SNAP cgt soutient les revendications d'accès aux droits des travailleur·euses étrangèr·es, des travailleur·euses du sexe, des indépendant·es uberisé·es. Nous reconnaissons leurs organisations comme partenaires de discussions pour des luttes interprofessionnelles solidaires.

#### *Représentativité dans les instances*

Nous devons imposer notre présence dans chaque instance institutionnelle en lien avec nos métiers.

La représentation des personnes minorisées dans notre société de domination(s) est un enjeu majeur, dans nos métiers comme dans la société. Il est essentiel de veiller à créer toutes les conditions pour que chacun·e prenne sa place dans notre syndicat autant en qualité d'adhérent·e que de militant·e. Bien entendu le SNAP cgt imposera la parité dans toutes les instances internes et la défendra dans les instances externes dans lesquelles il a des représentant·es.

# *Artistes et société*

### *Le besoin d'art!*

La culture a été, comme d'habitude, la grande absente des dernières campagnes électorales. Nous constatons une mise en péril des politiques culturelles qui s'accroît depuis des décennies. Ceci a pour effet d'affaiblir les moyens de la création et de nous précariser. Le secteur des arts visuels est traditionnellement livré au(x) marché(s), avec les encouragements de l'État.

Pourtant, la culture et les moyens de sa diffusion sont fondamentaux pour représenter les diversités citoyennes, tout particulièrement dans ce monde en mutation.

Nous vivons trop souvent sous la pression de l'immédiateté et de l'urgence permanente (injonctions du travail, du marché, information en continu, réseaux sociaux...). Nous avons besoin de temporalités plus longues, de temps pour se rencontrer, partager nos sensibilités et construire un futur commun.

Au même titre que la santé et l'éducation, la culture mérite d'être un service public de qualité : financement, condition de travail des agent-es, maillage du territoire...

### *International*

Les guerres, la montée du fascisme en Europe et dans le monde, les agressions et les privations de libertés des régimes autoritaires envers les femmes, les minorités ethniques, les homosexuel·les ou les opposant·es politiques et syndicaux sont autant de signaux qui appellent à la résistance et à la solidarité entre les peuples contre les oppressions. Dans ce

contexte mondial dramatique auquel s'ajoutent la crise climatique, des crises énergétiques et une menace nucléaire, notre action syndicale doit contribuer à contrer cette dérive générale mortifère orchestrée par la pression du capital sur le monde du travail pour accroître ses profits.

Pour résister, nous devons tisser plus de liens avec les artistes d'Europe et du monde. Nous devons créer les moyens d'échanger et d'agir au-delà de nos problématiques nationales.

Le SNAP cgt a déjà, à plusieurs reprises, mis en œuvre ses moyens et ses réseaux pour soutenir des peuples en danger. Il nous faut amplifier ces actions.

Pour être plus efficaces, nous devons renforcer et augmenter les contacts avec des organisations d'artistes à l'étranger. En utilisant tous les outils de communications dont nous disposons (ou que nous pouvons investir) il s'agira de créer un réseau mobilisable et réactif.

Ce réseau, au-delà des liens corporatifs qui l'unissent, devra répondre aux appels à soutiens qui viennent des peuples opprimés. Le SNAP cgt s'engage à utiliser la capacité qu'ont les arts visuels à fédérer les individus autour de causes à défendre.

### *Améliorer les conditions du travail artistique*

« Travail gratuit subi, ça suffit ! »

Le travail soutenu financièrement par les institutions instrumentalise trop souvent les artistes-auteur-rices comme pansement social. Par exemple, des bourses sont attribuées pour un travail en relation avec des publics soit disant « éloignés de la culture », où on demande aux artistes-auteur-rices de jouer un rôle d'animateur-riche, de médiateur-rices, etc, au détriment du travail de la création, mais aussi de l'animation et de la médiation.

Aujourd'hui, une grande partie du travail de création n'est pas rémunérée. Cela a pour effet de limiter les formes produites, leur qualité et leur aboutissement. Le SNAP cgt considère la création, la recherche, la prospection comme du travail à part entière, qui mérite reconnaissance et rémunération.

Nous demandons une évolution des textes législatifs afin d'imposer clairement une rémunération dans le cadre de tous les appels à projets (marchés publics, 1%...) dès lors qu'un travail de recherche est attendu.

La qualité d'un travail artistique dépend également de l'accès à un espace de travail dédié. Le développement d'une offre d'ateliers et d'ateliers-logements à des prix accessibles est une priorité. Cette question doit relever de politiques publiques et urbanistiques socialement ambitieuses.

### *Éducation artistique et culturelle*

Parallèlement à la promotion de l'inscription des artistes-auteur·rices dans les programmes d'éducation artistique et culturelle (EAC), le SNAP cgt souhaite encourager la recherche personnelle. Nous proposons qu'un·e artistes-auteur·rices intervenant·e sur un programme d'éducation artistique et culturelle (EAC) perçoive en plus de sa rémunération une bourse de recherche pour développer son travail.

Les dispositifs doivent par ailleurs être adaptés à la réalité de l'exercice de l'activité des artistes-auteur·rices. Les résidences-missions doivent être repensées pour permettre leur accès à tous les artistes-auteur·rices, notamment à celles et ceux qui sont chargé·es de famille.

### *Éducation, transmission(s) et enseignement(s)*

Le SNAP cgt doit réinvestir tous les lieux de formation (écoles supérieures d'arts et de design, écoles des Beaux-Arts, écoles d'arts appliqués, universités, formation professionnelle continue) privés ou publics, avec l'aide de nos camarades des syndicats étudiant·es et enseignant·es. Le SNAP cgt soutient fermement les initiatives qui dénoncent les rapports de domination et les violences dans les écoles.

Le SNAP cgt remet en question la légitimité de l'accès aux écoles d'arts par la sélection, qu'elle soit économique ou par concours. Le mode hyper sélectif des écoles nationales supérieures, l'insuffisance de structures publiques et le manque

de moyens de celles qui existent, encouragent la création de lieux de préparation privés onéreux, qui souvent formatent les étudiants dans une optique marchande.

Il est urgent d'œuvrer pour un accès pour tous·tes à ces lieux de formation, par la défense du service public.

### *Liberté de création*

La montée des idées d'extrême droite en Europe et en France appelle une vigilance accrue sur la liberté de création et la multiplication des cas de censure.

Le SNAPcgt questionne la notion de liberté de création au sein d'un groupe de travail interne et participe aux réflexions de l'Observatoire de la Liberté de création.

### *Discriminations / Égalités*

Le SNAP cgt doit accentuer sa veille sur les problématiques de discriminations et violences systémiques dans le milieu des arts visuels comme dans ses propres instances. Il doit militer contre ces processus de domination, d'invisibilisation qui entraînent entre autres des inégalités de revenus

La « réussite » dans ce métier est fortement liée aux origines sociales, aux genres et à l'assignation à un groupe racisé. Cela conditionne l'accès aux réseaux, aux espaces de diffusion, aux collectionneur·euses, aux institutions, aux commanditaires...

Les statistiques dont nous disposons jusqu'en 2019 montrent que l'écart de revenus entre hommes et femmes chez les artistes-auteur·rices est deux fois plus important que chez les salarié·es. Plus les revenus sont élevés, moins les femmes sont présentes. Actuellement beaucoup de femmes sont contraintes de se déprofessionnaliser lorsqu'elles ont des enfants, ce qui accentue ce phénomène.

L'engagement syndical et politique ne doit pas être discriminant sur le plan professionnel ni les demandes de l'application légale de nos droits. Nous voulons bénéficier de l'accès

aux Prud'hommes comme les salarié·es pour défendre nos droits en cas de discriminations .

# *Revenus et socialisation*

## Rémunération du travail artistique

Le travail des artistes n'est souvent pas reconnu pour ses valeurs en temps, en recherches, en rôle social... C'est la diffusion des œuvres qui, la plupart du temps définit la valeur du travail. Le SNAP cgt défend les droits d'auteur depuis plus de vingt ans et ne compte pas renier cet engagement qui correspond à une réalité de l'économie des auteur-rices. Mais il s'attache aussi à la reconnaissance du travail de création, travail déconnecté de la valeur marchande de l'œuvre ou de mise en concurrence déloyale du processus de création (par ex. mécénat de compétence, sous rémunération des indemnités d'appels d'offres...).

## Droits d'auteur

Compte tenu de la diffusion des œuvres, le droit d'auteur représente un moyen de répartition de la valeur.

Cette répartition est particulièrement déséquilibrée dans le secteur de l'édition pour les auteur-rices des arts visuels. Face à la position de force des diffuseurs, depuis 23 ans, le SNAP cgt, avec d'autres organisations, développe une société d'auteurs pour être un contre-poids qui défende et conquière de nouveaux droits d'auteurs : la SAIF. Nous comptons actuellement 5 élu·es sur les 13 que compte le Conseil d'Administration.

En 2022, la SAIF a obtenu une première contribution financière de Google pour 10 ans. Elle a décidé de répartir ces sommes de façon égalitaire. Ce n'est que le premier pas dans la lutte contre les GAFAM : des négociations vont devoir s'ouvrir avec d'autres diffuseurs du web.

Par ailleurs, depuis plus de 25 ans que nous défendons son application, le droit de présentation a connu une avancée. En effet, le Ministère de la Culture a décidé de l'obligation de son application pour toute exposition d'institution sous son périmètre. Nous regrettons l'absence de proportionnalité et la faiblesse de cette rémunération. Elle agit comme un plafond de verre que la SAIF a beaucoup de mal à dépasser, résultat de l'absence de dialogue social en amont de cette décision.

Sur le long terme, le SNAP cgt devrait engager une réflexion sur les mécanismes du droit d'auteur en regard d'une rémunération du travail. Les règles des délais légaux de répartition de droits 70 ans après la mort de l'auteur-riche et de la gratuité des œuvres au delà de ce délai méritent d'être étudiées et redéfinies pour correspondre à la vision de société portée par notre syndicat : la rémunération du travail hors des logiques du marché et de mise en concurrence systématique.

#### *Revenu / salaire à vie*

Le SNAP cgt s'est engagé dans une réflexion sur les conditions de ressources des artistes auteur-rices. Un projet de loi visant à garantir la continuité de revenus des artistes-auteur-rices a été engagé avec le PCF et des organisations professionnelles. La crise du Covid a démontré la nécessité d'un revenu de remplacement, avec « le fonds de solidarité », mais nous avons constaté que les critères d'attribution disqualifiaient une grande partie des artistes-auteur-rices. Le texte de loi produit par le collectif réuni par le PCF expose les fondamentaux d'un dispositif de continuité de revenus.

Ce projet de continuité de revenus alimente également la réflexion sur la valeur du travail artistique, plutôt que celles données aux œuvres par le marché de l'art et/ou les droits d'auteurs liés à leur diffusion. Cette réflexion porte une transformation radicale de la société : des revenus attachés à la personne, déconnectés d'une logique d'offre et de demande du marché du travail. Elle doit se faire en parallèle de réflexions et d'actions plus immédiates. Sa mise en débat et sa restitution est un travail syndical à engager dans le temps et par conséquent à planifier.

Face à la précarisation du travail, de celles et ceux qui n'en tirent pas ou peu de revenu, dont les retraites ou la perspective d'en obtenir une s'amenuise, il est urgent de recréer une Sécurité sociale redistributrice, protectrice et universelle. Nous avons tous·tes vécu les difficultés du passage en force à l'URSSAF depuis 2019. Si la situation s'améliore peu à peu, ce sont les fondements même de cette institution qui cèdent face au libéralisme.

Les principes de la Sécurité sociale de 1945 ne sont pas un objectif mais une référence qui peut éclairer nos réflexions pour reconstruire cet outil essentiel au bonheur et à la sécurisation de nos vies. Rappelons-nous l'ambition initiale :

*« Le principe de cette Sécurité sociale est simple : donner aux travailleurs et à leur famille, de la façon la plus complète et la plus totale, la sécurité du lendemain. Il s'agit de couvrir tous les travailleurs sans exception, de tous les risques, dans tous les cas dans lesquels leur salaire, fruit de leur travail, se trouve diminué ».*

Nous demandons de fait la suppression du « plafond » de la Sécurité sociale. Aujourd'hui, au-delà de 41 136€, nous ne payons plus de cotisation vieillesse. Cette disposition est venue assez vite contredire un principe fondateur de la Sécurité sociale concernant le taux unique pour tous·tes les cotisant·es. En exonérant les hauts revenus de cotisations, on les pousse vers les assurances privées au détriment de la solidarité nationale.

Surtout, la contribution des diffuseurs au régime de sécurité sociale des artistes-auteur·rices doit être généralisée et réévaluée de toute urgence.

Nous restons fidèles à nos principes :

- un taux unique pour tous les cotisant·es, indépendant·es ou salarié·es
- une caisse unique en lien avec des organismes de gestion spécifiques
- une gestion par les assuré·es, déterminée par des élections ouvertes à tous·tes les cotisant·es.

## Handicap

Les artistes-auteur-rices en situations de handicap risquent de perdre des droits du seul fait de déclarer une activité professionnelle, indépendamment d'en retirer une rémunération. Cette situation discrimine plus largement toutes les professions non salariées, dont les revenus sont aléatoires. L'Allocation Adulte Handicapé (AAH) doit être indépendamment attachée à la personne. La majoration pour la vie autonome, la garantie ou complément de ressources doivent être maintenus durant l'exercice professionnel tant que les revenus sont instables et peu rémunérateurs. Les disparités de traitement entre les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) doivent être résolues vers l'amélioration des services délivrés.

Le SNAPcgt ajustera ses revendications avec les personnes directement concernées et leurs organisations au regard des évolutions des textes en vigueur.

L'Allocation Adulte Handicapé et le RSA doivent être attachées à la personne bénéficiaire et non au foyer fiscal, car ce mécanisme conduit à mettre en dépendance de ressources les personnes les plus précaires (conjoint-e ou parent). La revalorisation du RSA doit intégrer des droits complémentaires vers une Sécurité sociale complète.

## Retraite

Les conditions d'accès à une retraite décente ne cessent de se dégrader. Si une mobilisation historique et la crise sanitaire nous ont fait « gagner du temps » sur la réforme prévue par le gouvernement, celle-ci devrait considérablement aggraver la situation. Déjà, une grande majorité d'artistes-auteur-rices aux « carrières » par nature irrégulières ne pourront partir avec une retraite à taux plein.

Le gouvernement nous propose un dispositif de « sur-cotisation » pour compenser l'année blanche 2019, ce qui vient s'ajouter à la spoliation des droits de très nombreux artistes-auteur-rices de l'AGESSA.

La réforme de l'IRCEC, notre caisse de retraite complémentaire obligatoire, a encore aggravé la situation des artistes-auteur-rices. La gestion du fichier et des appels à cotisation reste très aléatoire et des artistes-auteur-rices de bonne foi se retrouvent confrontés aux menaces des huissiers. Pour l'ensemble des services liés à notre protection sociale, l'attention et la bienveillance doit prévaloir. Le doublement du taux à 8% est difficilement supportable pour de nombreux-ses artistes-auteur-rices, même si nous avons gagné la pérennisation du taux à 4% pour les artistes-auteur-rices en dessous de 3 fois le seuil de 900 VHMS\* (27 000€). Tout cela est d'autant plus scandaleux que la valeur du point ne va cesser de baisser dans les années à venir.

Nous réaffirmons notre désaccord fondamental avec ce système de privatisation de nos cotisations.

### *Formation professionnelle*

Il nous a fallu près de 10 ans pour obtenir du gouvernement la mise en place d'un fonds de formation. Il a été institué en 2012. C'est une branche de l'AFDAS qui assure le financement des intermittent-es de spectacle et du champ de la communication. En 10 ans, des centaines d'artistes-auteur-rices ont bénéficié de formations. Mais, suite aux réformes de la formation professionnelle, la situation se dégrade. En effet, la charge administrative pour la validation des financements ne cesse de s'alourdir alors que son financement se réduit. La formation est un droit essentiel pour l'évolution des compétences.

\* VHMS: Valeur Horaire Moyenne du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance)

# Démocratie et institutions

## *Démocratie et élections*

La représentativité que nous défendons est celle des élections, comme dans toutes les autres professions.

L'action syndicale ne sert pas que les intérêts des syndiqué-es, elle sert les intérêts de tout un champ professionnel. C'est ce mode de représentativité élective que les institutions nous ont confisqué depuis 8 ans.

Depuis 2014 il n'existe plus d'élections à la Maison des Artistes/ AGESSA. Ces élections, ciblées sur notre régime social, n'étaient pas à proprement parlées des élections professionnelles complètes mais elles permettaient de constituer le conseil d'administration de ces organismes. Elles donnaient une idée de la représentativité effective des syndicats et des organisations professionnelles.

Le ministère de la culture privilégie dans les réunions des interlocuteurs de son choix (groupes Facebook, artistes « connu-es », associations, personnalités qualifiées) face aux représentant-es syndicaux.

Le SNAP cgt revendique l'organisation d'élections professionnelles garantissant une représentation de chacun des champs d'exercice de l'activité d'artiste auteur-rices et permettant d'établir la représentativité des organisations syndicales. Nous voulons qu'elles soient ouvertes à tous-tes celle-eux qui font ce choix en tant qu'activité professionnelle principale. La tenue d'élections professionnelles doit se faire par listes d'organisations ou de groupes d'organisations syndicales. La représentativité doit refléter les diversités de pratiques artistiques et des territoires.

Nous revendiquons, une présence syndicale accrue dans toutes les commissions :

- Majoritaire dans les commissions à caractère social : attributions d'ateliers /d'ateliers logements, fonds de solidarité, aide à l'achat de matériel, commission d'action sociale...
- Paritaire dans les commissions d'aide à la création, plus équilibrée (représentation accrue des citoyen·nes, des organisations professionnelles d'artistes-auteur·rices, présence d'associations de défense de l'environnement) dans les commissions de commandes ou d'acquisitions publique pour empêcher la domination des critères esthétiques arbitraires et défendre la diversité des pratiques : commande publique, 1% artistique, acquisitions d'œuvres...

### *Politique culturelle*

Le SNAP cgt revendique la transparence de tous les dispositifs : appels à projets, commandes publiques, résidences, 1% artistiques... Nous revendiquons la création d'un répertoire national reprenant tous les dispositifs financés par l'État et les collectivités territoriales.

Dans les milieux urbains où le marché de l'immobilier est tendu, les artistes-auteur·rices ont des difficultés à accéder à des espaces de travail et à des logements à loyer modéré. Les artistes-auteur·rices sont les faibles-vaux d'une politique de rénovation urbaine. Ils acquièrent des espaces de travail précaires et temporaires dans des quartiers en transformation et sont repoussés de plus en plus en périphérie en fonction de l'augmentation du prix du foncier. Les artistes ne sont pas un outil de gentrification au service des investisseurs en immobilier.

Relancer la bataille des ateliers-logement et ateliers à loyer modéré est une priorité.

Encourager la création d'espaces autogérés par des associations est une nécessité.

Le SNAP cgt revendique la mise à disposition dans les villes d'espaces de travail pérennes en favorisant les artistes-auteur·rices les plus précaires.

Si le prix du mètre carré à la campagne est moindre et permet à de nombreux artistes-auteur·rices d'y établir leur atelier, la politique culturelle est peu soutenue par le Ministère de la Culture et les collectivités territoriales.

Le SNAP cgt revendique une présence en nombre de conseiller·ères artistiques partout sur le territoire. Leurs missions est de soutenir et d'aider les artistes-auteur·rices ainsi que les élu·es dans la création, la diffusion et le respect de la diversité des pratiques.

#### *Institutions et réunions au ministère de la culture*

Les réunions aux ministères de tutelle et notamment au ministère de la Culture sont mal préparées, annulées ou déprogrammées au dernier moment selon les aléas du calendrier des ministres et de leurs conseiller·es. Cette désorganisation surcharge le travail des représentant·es artistes-auteur·rices et des organisations syndicales.

Les thématiques sont encadrées par les ministères de tutelle. Elles se déroulent le plus souvent au ministère de la Culture qui, la plupart du temps, n'a pas la main sur les sujets. C'est Bercy, ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, qui décide lorsque ça touche au budget ou le ministère des affaires sociales lorsqu'il s'agit de notre Sécurité sociale. Les changements d'interlocuteurs sont fréquents et malheureusement parfois incompétents.

Trop souvent les thèmes fondamentaux et les plus importants au regard du quotidien des artistes-auteur·rices ne sont pas retenus comme l'équité de la rémunération et la protection sociale. Sur ces sujets les décisions principales sont déjà prises ailleurs. Il n'est possible de discuter pour exemple au Conseil National des Professions des Arts Visuels (CNPAV) que de sujets partiels puis de détails techniques dans les groupes de travail.

Le SNAP cgt revendique de pouvoir porter à la discussion les sujets de fond qui nous semblent nécessaires.

Le SNAP cgt, considérant que la participation syndicale des artistes-auteur·rices aux réunions institutionnelles est partie intégrante de leur activité professionnelle, revendique le droit à délégation syndicale par une indemnité pour perte de gain en dédommagement du temps qu'ils consacrent à ces réunions.

Nous souhaitons que pour ces trois prochaines années, le SNAP cgt accentue le caractère participatif et collectif des responsabilités et de la vie syndicale.

Nous souhaitons organiser des temps politiques autres que ceux imposés par le gouvernement en place.



# Diffusion et marché(s) de l'art

## Marché(s) de l'art

On entend par « marché(s) de l'art » :

- Le marché spéculatif : société de vente, le second marché
- Les galeries
- Les galeries associatives et la vente directe
- La commande publique de l'État et des collectivités territoriales

Les marchés de l'art comprennent les ventes de supports matériels ou immatériels.

Le SNAP cgt lutte pour la régulation de ces marchés et ambitionne leur gestion paritaire. Cette régulation nécessite un équilibre contractuel entre les artistes-auteur·rices et les galeries, les divers agent·es du marché, les collectionneur·euses, les institutions etc. La contractualisation doit sécuriser la rémunération des artistes-auteur·rices, les conditions de stockage de ses œuvres et les responsabilités respectives des deux parties. Le rapport de forces doit créer la mise en place de mesures fiscales et sociales sur les ventes spéculatives.

Les marchés de l'art sont loin d'intégrer toutes les productions artistiques, ni tous·tes les artistes-auteur·ices. Le soutien à la création par l'État et les collectivités publiques doit être ouvert à l'ensemble de ces artistes-auteur·rices indépendamment de la manière dont iels s'inscrivent dans les marchés de l'art. Dans le cadre de l'équilibre dans les choix des financements de la DRAC et des collectivités territoriales, le SNAP cgt revendique le rétablissement de la parité artistes-auteur·rices/ représentant·es institutionnel·les dans les comités de sélection.

La tendance est d'abandonner le secteur des arts visuels au tout-marché. Il est temps de mettre en œuvre des solutions pour une réelle prise en compte du travail artistique et sa valeur.

### NFT (*Non fungible Token*)

Les NFT, authentifications utilisées pour certifier la propriété unique de fichiers numériques (GIF, video, MP3, jpeg etc.) est la manifestation ultime de la spéculation ultra-libérale du marché de l'art. Dans l'univers numérique où tout est duplicable à l'infini, créer un nouveau droit de propriété nous paraît hautement toxique.

Comme tout nouveau marché, de fait très dérégulé, la visibilité sur les effets de son fonctionnement est limitée: remise en question du droit d'auteur, précarisation des artistes-auteur-rices et accentuation de la logique du tout-marché.

En attendant mieux, il ne faut pas les exonérer des règles communes, notamment la contribution diffuseur au régime de sécurité sociale des artistes-auteur-rices.

### *Domaine public payant*

Le SNAP cgt revendique la mise en place d'un fonds dédié à la création, financé par un pourcentage sur les ventes d'œuvres d'art graphiques et plastiques entrées dans le domaine public, ainsi que la billetterie des entreprises, des établissements publics et des musées qui diffusent ou présentent ces œuvres.

Ce fonds dédié à la création peut être la base d'un revenu inconditionnel direct pour les artistes-auteur-rices. Ce fonds doit échapper à l'instrumentalisation du travail des artistes-auteur-rices par les collectivités territoriales et les institutions.

À cette fin, ce fonds doit être administré par les représentant-es des artistes-auteur-rices.

## 1% artistique

Le SNAP cgt revendique l'application complète du décret relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques (1% artistique). En effet le dispositif est peu appliqué, le plus souvent les extensions, agrandissements et restructurations lourdes n'en bénéficient pas, or elles sont citées dans ce décret.

Nous demandons la mise en place d'une veille nationale par le ministère de la Culture (ou par les préfetures) sur tous les projets de construction, agrandissement, restructuration lourde de bâtiments publics d'enseignement notamment ainsi que les autres établissements visés par l'obligation.

Pour offrir aux publics une diversité d'œuvres et pour permettre à plusieurs artistes de l'exprimer, le SNAP cgt recommande de fractionner en plusieurs lots les 1% artistiques, lorsque le contexte le permet.

## Droit de présentation publique

Le SNAP cgt revendique depuis 1997 un droit de présentation publique dans les lieux publics non commerciaux.

Depuis 2019, le ministère de la Culture s'engage à un droit de présentation publique minimum de 1000€ par exposition et il conditionne ses subventions aux établissements qui l'appliquent. C'est un premier pas mais il est insuffisant et pas assez défini.

Le SNAP cgt revendique que ce minimum de 1000€ s'applique pour une exposition solo d'un mois dans un espace d'environ 40m<sup>2</sup>. Nous revendiquons une majoration de ce forfait si plusieurs artistes-auteur·rices sont exposés, si l'espace est plus grand, si la durée de l'exposition est plus longue et en cas d'exposition soumise à une billetterie.

Nous revendiquons que le droit de représentation publique soit appliqué sur tout le territoire et à l'ensemble des diffuseur·euses, parce que c'est la loi.

*Typographies*

Curcular STD (Lineto)

Tagada (Laurent Müller / FutureFonts)

*Contact*

[www.snapcgt.org](http://www.snapcgt.org)

[contact@snapcgt.org](mailto:contact@snapcgt.org)



